

de ses supérieurs hiérarchiques et qu'il se ferait plutôt sauter que de le leur livrer. Sa fermeté impressionna les émeutiers qui ne renouvelèrent pas leur tentative. Quelques jours plus tard, le 23 avril, il fut élu représentant de l'Orne à l'Assemblée constituante, le 10^e sur 11, par 39,394 voix (38,914 votants, 122,951 inscrits). Il siégea parmi les républicains modérés, vota pour le décret sur les clubs, contre les poursuites contre L. Blanc, pour les poursuites contre Causidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre la campagne de Rome; il faisait partie du comité de la guerre et il fut rapporteur du budget de la guerre en 1849. Nommé, en mars 1850, chef de bataillon, commandant du génie de la subdivision de Tlemcen, il y fit construire une citadelle; en 1854, lors de la guerre avec la Russie, directeur du parc et de la réserve du génie de l'armée d'Orient, il se signala à l'incendie de Varna et à la bataille de l'Alma, où les Russes canonnières ses fourgons et ses prolonges, les prenant pour des pièces attelées. Dans la tranchée devant Sébastopol, il se conduisit avec tant de courage et de bonheur en même temps, que les soldats lui donnèrent le surnom de « Trompe-la-Mort ». Lieutenant-colonel le 22 décembre 1854, officier de la Légion d'honneur le 27, un peu plus tard officier du Médjidjé, puis chef d'état-major du génie, il fut chargé de diriger les travaux contre les levées de terre dont le général Tollebeu menaçait notre gauche. Dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 1855, il s'empara d'un ouvrage de contre-approche, et, les 22 et 23 mai suivant, conduisit l'attaque et la prise du cimetière qui devait permettre aux assiégeants d'arriver jusqu'au pied de Malakoff. Il venait de recevoir l'avis officieux de sa nomination au grade de colonel, le 13 juin 1855, quand, dans une inspection de tranchées, il fut tué d'une balle à la tempe. Son éloge tient dans les seuls mots qui furent gravés sur sa tombe : « Le brave Guérin. » Il a laissé une intéressante correspondance sur la campagne de Crimée.

GUÉRIN DES MARCHAIS (PIERRE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Gien (Loiret) le 14 juillet 1759, mort à Gien le 26 février 1818, « fils de Louis Guérin, greffier du bailliage de cette ville, et de Marie Feuillade, son épouse, » prit le nom de *Des Marchais* pour se distinguer de ses deux frères. Après de bonnes études à Orléans, il se fixa comme avocat dans sa ville natale. Le 6 septembre 1792, élu membre de la Convention par le département du Loiret, le 6^e sur 10, avec 209 voix (395 votants), il répondit dans le procès de Louis XVI, au 3^e appel nominal : « Il est dans mes principes de regarder le dernier tyran comme un ennemi vaincu. Je vote pour la réclusion et pour l'expulsion après la guerre. » Peu après, envoyé en mission dans le Midi, il fut dénoncé par les partisans de Robespierre, accusé de modérantisme et finalement arrêté à Teulon. Mis en liberté après le 9 thermidor, il fut élu, le 4 brumaire an IV, par ses collègues de la Convention député au Conseil des Cinq-Cents, et réélu, le 23 germinal an VI, par le département du Loiret, député à la même Assemblée. Le coup d'Etat de brumaire ne le compta pas parmi ses adversaires. Délégué des consuls dans la

14^e division militaire (Calvados, Orne, Manche), il écrivit la lettre suivante :

« A Saint-Lô, le 2 nivôse an VIII de la République française, une et indivisible.

« Pierre Guérin (du Loiret), représentant du peuple, délégué par les consuls de la République, dans les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche,

« Aux représentants du peuple composant la commission législative du Conseil des Cinq-Cents,

« Citoyens collègues,

« Je m'empresse de vous annoncer que j'ai fait à Cherbourg la déclaration de mon acceptation de la nouvelle constitution.

« Je vous en renouvelle la déclaration formelle. Dans la 14^e division, où je suis délégué, l'envoi du pacte social a été reçu avec satisfaction, et je ne doute pas que son acceptation ne s'effectue très promptement.

« Les bons citoyens, les amis sincères de la République, témoignent la plus grande confiance; ils espèrent que l'acceptation de la Constitution hâtera la pacification avec les chouans.

« Salut et respect,

« P. GUÉRIN (du Loiret). »

Le surlendemain, 4 nivôse, le Sénat conservateur le choisit comme député du Loiret au nouveau Corps législatif, dont il devint secrétaire en l'an XI. Il s'occupa surtout de la rédaction du Code civil, mais, frappé de paralysie, il dut résigner son mandat en 1806. Nommé président du tribunal de Gien l'année suivante, il perdit la vue en 1811. Pour se distraire de ses infirmités, il avait plaisir à faire aux jeunes gens studieux des conférences gratuites de droit.

GUÉRINEAU (SYLVAIN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Levroux (Indre) le 11 janvier 1756, mort à Châteauroux (Indre) le 7 février 1818, « fils de Sylvain Guérineau, marchand, et d'Aune Guilpain, » étudia le droit et exerça à Châteauroux la profession d'avocat. Administrateur du département de l'Indre pendant la Révolution, puis président du tribunal civil de Châteauroux, il fut, le 13 mai 1815, élu représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 55 voix sur 63 votants; il se montra partisan zélé du gouvernement royal et fut désigné, le 28 février 1816, comme président de la cour prévôtale de Châteauroux.

GUERMEUR (JACQUES-TANGUY-MARIE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Quimper (Finistère) le 21 avril 1750, mort à Quimper le 16 septembre 1798, homme de loi avant la Révolution, fut nommé, en 1790, commissaire national du tribunal de Quimperlé, et fut élu, le 9 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Finistère, le 7^e sur 8, avec 334 voix (442 votants). Il se prononça dans le procès du roi, contre l'appel au peuple et pour la mort sans sursis. Sur l'appel au peuple, il dit : « L'accumulation des pouvoirs que nous avons reçus de nos commettants, le mandat spécial qui nous a été officiellement donné pour venir prononcer sur le sort du roi, la nature de l'acte que nous exerçons, et qui n'est pas un acte constitutionnel, les dangers de convoquer les assemblées primaires pour délibérer sur la mort d'un individu, m'en-

gagent à dire non. » Sur la peine, il répondit : « Si vous me demandez seulement quelle peine Louis a encourue, je réponds : la mort. » Envoyé (mars 1793) en mission dans le Morbihan, il déclara « suspects les pères et mères d'émigrés » (27 avril), et émit des doutes sur l'efficacité du recrutement des 300,000 hommes : « Peut-on compter, écrivait-il, sur des hommes levés à la baïonnette et au canon ? » Il prit part à la lutte contre l'insurrection vendéenne, réclama des secours contre les séditeux d'Ille-et-Vilaine, tua de sa main, dans un engagement, le vendéen Chatelux, et rendit compte de sa mission dans diverses lettres à la Convention. Devenu, le 4 brumaire au IV, comme ex-conventionnel, membre du Conseil des Anciens, Guerneur en fut secrétaire et y siégea jusqu'à sa mort. Sa veuve adressa à l'Assemblée une demande de secours qui fut écartée par l'ordre du jour.

GUERNISSAC (ANGE-JOSEPH-JEAN DE), député de 1827 à 1830, né à la Forest-Fouessant (Finistère) le 15 octobre 1766, mort à Plouigneau (Finistère) le 15 juin 1846, s'engagea, en 1780, dans un régiment d'infanterie où il fut pendant huit ans sous-lieutenant surnuméraire; nommé sous-lieutenant titulaire (27 avril 1788), puis lieutenant (27 octobre 1789), il émigra en 1792, et prit du service dans les chevau-légers de la garde du roi. Lors que ce corps fut licencié (1793), il passa en Angleterre et entra dans les compagnies nobles qui devaient exécuter un débarquement en Vendée. Promu lieutenant-colonel (octobre 1794), il assista à l'affaire de Quiberon comme aide-de-camp de Tinténiac, parvint à s'échapper, et reçut la croix de Saint-Louis et le brevet de colonel. Revenu en France à la fin du Directoire, il épousa en Vendée une de ses cousines. Compris dans l'agitation royaliste, arrêté et emprisonné au Temple après l'explosion de la machine infernale de la rue Saint-Nicolas, il fut envoyé à Auxerre, puis à Morlaix sous la surveillance de la haute police. Ayant perdu une grande partie de sa fortune, il se livra à l'agriculture, fut nommé maire de Plouigneau en 1811, donna sa démission aux Cent-Jours, mais fut réélu aussitôt après. Maire de Ponthou en 1815, conseiller d'arrondissement, conseiller général au mois d'août 1828, président de la Société d'agriculture de Morlaix, il fut nommé inspecteur de la garde nationale du Finistère, et fut élu député par le collège de département du Finistère, avec 93 voix (181 votants, 214 inscrits), le 24 novembre 1827, et réélu par 110 voix (201 votants, 219 inscrits), le 3 juillet 1830; il siégea au centre ministériel et soutint le ministère Polignac. Après les journées de juillet, il donna sa démission de député par la lettre suivante :

« Paris, 28 août 1830.

« Monsieur le président,

« Nommé député dans le département du Finistère sous l'empire d'une Charte qui n'existe plus, je croirais ne pas remplir les intentions de ceux qui m'ont donné leurs suffrages en prenant part aux délibérations de la Chambre. Je vous prie donc, monsieur le président, de lui faire agréer ma démission.

« DE GUERNISSAC. »

GUERNON-RANVILLE (MARTIAL-CÔME-ARNIBAL-PÉRETTÉ-MAGLOIRE, COMTE DE), ministre et député en 1830, né à Caen (Calvados) le 2 mai 1787, mort au château de Ranville (Cal-

vados) le 30 novembre 1866, de vieille noblesse normande, fils d'un brave officier aux mousquetaires noirs, à qui son fils n'eut jamais à reprocher que le bizarre accouplement de ses prénoms, s'engagea en 1806 aux vélites de la garde impériale. Réformé pour cause de myopie, il se fit inscrire au barreau de Caen, salua avec enthousiasme le retour des Bourbons, s'engagea aux Cent-Jours dans une compagnie de jeunes volontaires qui devaient courir sus à « l'usurpateur », mais se contenta d'aller à Gand avec sa compagnie de volontaires monter la garde auprès de Louis XVIII. Son dévouement ne fut récompensé qu'en 1820 par sa nomination aux fonctions de président du tribunal civil de Bayeux. Peu après, avocat général à Colmar, procureur général à Limoges en 1822, à Grenoble en 1826, et à Lyon en 1829, il se déclara, dans son discours d'installation en cette dernière ville, nettement « contre-révolutionnaire ». Appelé, dans le ministère Polignac, à prendre, le 18 novembre 1829, la succession de M. de Moutbel comme ministre des Cultes et grand-maître de l'Université, il chercha, durant son séjour au ministère, à améliorer le sort des instituteurs et fit rendre, le 14 février 1830, une ordonnance étendant le bénéfice de l'instruction primaire à toutes les communes du royaume. Le 2 mars suivant, élu député par le collège de département de Maine-et-Loire, avec 185 voix (309 votants, 357 inscrits), contre 122 à M. de Vatimesnil, en remplacement de M. Régis de la Bourdonnaye, nommé pair de France, il combattit le projet d'adresse des 221, tandis que, au conseil des ministres, il s'élevait contre la dissolution et se prononçait nettement, dans la discussion sur les Ordonnances, contre les mesures extrêmes. Il avait été réélu député le 19 juillet, avec 193 voix (354 votants, 387 inscrits). Le 29, après avoir signé les Ordonnances, beaucoup moins par conviction que pour ne pas se séparer de ses collègues, il repoussa toute idée de transaction avec l'insurrection. Après le départ de la famille royale, il partit pour Tours, fut arrêté aux portes de cette ville, et conduit à Vincennes dans la nuit du 25 au 26 août. Devant la cour des pairs où il comparut en décembre, il fut défendu par Crémieux, et fut condamné à la prison perpétuelle. Prisonnier à Ham pendant cinq ans, il bénéficia de l'amnistie de 1836, et se retira à Rauville où il vécut dans la retraite.

GUÉRONNIÈRE (LOUIS-ALEXANDRE-CÉLESTE-TOUSSAINT DUBREUIL-HÉLION DE LA), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1822, né à Montbrun (Charente) le 7 octobre 1773, mort le 6 mai 1822, servit comme officier dans les armées royales avant la Révolution, émigra avec son père, qui mourut à Coblenz dans les rangs de l'armée de Condé, et, de retour en France, fut élu, le 22 août 1815, député royaliste de la Charente, au collège de département, par 91 voix (164 votants, 289 inscrits). M. de la Guéronnière fit partie de la majorité de la Chambre introuvable. Non réélu en 1816, il reentra à la Chambre le 13 novembre 1820, ayant été élu pour la seconde fois député de la Charente, par 185 voix (310 votants, 365 inscrits). Il prit place à droite et soutint de ses votes, jusqu'à sa mort (1822), la monarchie légitime.

GUÉRONNIÈRE (LOUIS-ÉTIENNE-ARTHUR DUBREUIL-HÉLION, VICOMTE DE LA), député au Corps législatif de 1852 à 1854, sénateur du second Empire, né au Dorat (Haute-Vienne) le 6 avril 1816, mort à Paris le 23 décembre 1875,

fil du précédent, et neveu d'un aide-de-camp de la Rochejacquelein qui reçut le chef vendéen dans ses bras au combat de Cholet, débuta dans le journalisme à dix-neuf ans par quelques articles donnés à *l'Avenir national* de Limoges, journal fondé par son frère, et empruntés des sentiments légitimistes que lui inspiraient alors les traditions de sa famille autant que ses préférences personnelles. Entré en relation avec Lamartine, il se fit, en politique comme en littérature, le disciple enthousiaste du poète, imita sa forme littéraire, abondante et riche, et le suivit dans son évolution vers la République. La révolution de 1848 faillit faire de M. A. de la Guéronnière un préfet de la Corrèze; mais il refusa ce poste que Lamartine lui offrait, préféra soutenir de sa bourse et de sa plume le journal *le Bien Public*, qui de Mâcon venait d'être transféré à Paris pour y prendre rang dans la grande presse, y collabora activement jus qu'à la fin de 1848, et passa de là à la *Presse*, où il combattit le prince L.-Napoléon et les « décebraillards », et qu'il quitta en raison de ses tendances socialistes, en écrivant à M. de Girardin : « Votre audace vous pousse, ma prudence me retient. » Il passa au *Pays* (1850), dont il eut quelque temps la rédaction en chef; il y défendit non sans talent les idées de son chef de file, jusqu'au jour où ayant commencé, sous le titre de *Portraits politiques*, la publication d'une série d'études dont la première, consacrée à L.-N. Bonaparte, montrait sous un jour extrêmement favorable l'auteur des tentatives de Boulogne et de Strasbourg, il se vit désavoué et blâmé par Lamartine. Malgré la précaution prise aussitôt par M. de la Guéronnière de faire suivre son premier *Portrait* d'un second, non moins élogieux et non moins pompeux, qui était celui du comte de Chambord, les anciens amis de l'auteur l'abandonnèrent. Après avoir protesté, au lendemain du 2 décembre 1851, contre le coup d'Etat qui venait de s'accomplir, il s'y rallia presque immédiatement, à la suite d'un entretien avec M. de Moray, et, lors des élections au Corps législatif (29 février 1852), il fut proposé par le gouvernement comme candidat dans la 2^e circonscription du Cantal, qui l'élut par 14,698 voix (21,851 votants, 33,509 inscrits), contre 3,561 voix à M. Dessaurat, 1,328 à M. de Thuret et 1,920 à M. Roussilhe. Dans les articles que publièrent cette même année ses journaux *le Constitutionnel* et *le Pays*, devenus journaux du gouvernement, il fit un éloge sans réserves de la nouvelle constitution. Comme député, il prit part au rétablissement de l'Empire, et vota avec la majorité dynastique; puis il donna sa démission (1854) pour entrer au conseil d'Etat : en même temps il était chargé, au ministère de l'Intérieur, de la direction générale du service de la librairie et de la presse, fonctions délicates qui l'obligèrent à exécuter les mesures de répression prises au début du régime impérial à l'égard de la presse. Après la guerre d'Italie, il écrivit, sous l'inspiration, dit-on, du chef de l'Etat, des brochures anonymes, notamment *le Pape et le Congrès*, dont le retentissement fut considérable. Peu après, il fut appelé (5 juillet 1861) à occuper un siège au Sénat. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer comme orateur : les affaires extérieures, celles d'Italie en particulier, furent pour lui l'occasion de plus d'un discours intéressant. A la suite des élections de 1863, il parut incliner vers un demi-libéralisme, et, le 15 décembre de cette année, il monta à la tribune pour présenter à ses collègues une sorte de programme « progressiste », de nature à mettre un terme, d'après lui, à

l'incertitude où se trouvait l'esprit public sur les tendances de la politique impériale. Directeur de la *France*, il y soutint les mêmes idées. En mars 1864, il parla au Sénat contre les livres « où la science, dépassant sa portée légitime, vise bien haut, car elle cherche à atteindre Dieu lui-même ». Grand-officier de la Légion d'honneur en 1866, il défendit, en février 1867, le projet de sénatus-consulte qui augmentait les attributions du Sénat : « Il fallait vérifier, dit-il, si les forces et les contre-poids créés par notre organisation constitutionnelle ne se trouvent pas faussés, et si le Sénat conserve une autorité en rapport avec la force d'impulsion qu'il est chargé de modérer. » Et il mettait au service de cette phrase laborieuse un organe péniblement grasseyant. Nommé, au mois d'août 1868, ambassadeur à Bruxelles, il eut, à ce titre, à traiter avec M. Frère-Orban les négociations assez délicates relatives à l'exploitation des chemins de fer du Luxembourg par une compagnie française. Ce conflit, dans lequel intervint la Prusse, se termina au mois d'avril 1869. Un décret du 12 juin 1870 envoya M. de la Guéronnière à Constantinople comme ambassadeur. Il s'était pleinement rallié au ministère Emile Ollivier, dont il avait chaleureusement appuyé la politique au Sénat lors de la discussion du sénatus-consulte d'avril. Les événements du 4 septembre firent perdre à M. de la Guéronnière son siège au Sénat et ses fonctions diplomatiques. Revenant de Constantinople, il fut arrêté à Marseille (20 septembre), relâché le lendemain, protesta contre la mesure dont il avait été l'objet, et se fixa à Bordeaux où il demeura jusqu'à la fin de la guerre. Devenu, en 1871, directeur politique de la *Presse*, il continua ses travaux de publiciste, et mourut subitement à Paris en 1875. On doit à M. de la Guéronnière, qui se rattache comme écrivain à l'école de Châteaubriand et de Lamartine, *la France, Rome et l'Italie* (1851); *Etudes et portraits politiques contemporains* (1856); *l'Abandon de Rome* (1862); *De la politique intérieure et extérieure de la France* (1862); *Comment finira la guerre* (1871); *le Droit public et l'Europe moderne* (1875). Conseiller général de la Haute-Vienne.

GUÉROULT (ADOLPHE), député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à Radepont (Eure) le 7 janvier 1810, mort à Vichy (Allier) le 21 juillet 1872, était fils d'un manufacturier qui fonda les premières filatures de la vallée d'Andelle, et petit-fils d'un architecte de la ville de Rouen. Il fit de bonnes études classiques, d'abord au petit séminaire d'Ecouis, puis au lycée Charlemagne à Paris. A peine sorti du collège, il embrassa avec ardeur les doctrines saint-simoniennes, collabora au *Globe*, organe de la société, où il débuta par des articles littéraires et quelques essais de polémique, entra au *Temps*, et passa de là au *Journal des Débats*, dont le directeur, Bertin aîné, l'envoya en Espagne; les lettres qu'il publia, de 1836 à 1837, sur Madrid et la péninsule, furent très remarquées. A son retour il traita spécialement, dans les *Débats*, les questions relatives à l'administration, à l'économie politique et aux belles-lettres. Nommé en 1842, par Guizot, consul à Mazatlan, au Mexique, il fut envoyé cinq ans plus tard, avec le même titre, à Jassy (Moldavie). Mais la révolution de février 1848 le mit en disponibilité. M. Guéroult n'en garda pas rancune au gouvernement nouveau, qu'il soutint, comme rédacteur du *Crédit* et de la *République*. Il y combattit, en 1851, la politique de l'Élysée, fut arrêté au

2 décembre et passa dix jours à la préfecture de police, après quoi les frères Péreire, ses anciens confères en saint-simonisme, obtinrent son élargissement. Il se renferma alors dans l'étude des questions industrielles, fut attaché au Crédit mobilier, lors de la création de cet établissement, en qualité de chef de bureau, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1857, et devint, le 4 décembre de cette année, rédacteur en chef du journal la *Presse*, qui reparaisait après une suspension de deux mois. Il entama contre l'Autriche une vive campagne, pressentit et annonça la guerre d'Italie, et prit part à une ardente polémique contre l'ambassadeur de Turquie, à propos d'une correspondance de Constantinople. En 1859, M. Guérout, remplacé à la tête de la *Presse* par M. Peyrat, fonda un nouveau journal politique, l'*Opinion nationale*, feuille quotidienne, publiée d'abord à prix réduit, et qui prit promptement une grande importance. Rallié à la « démocratie impérialiste », son directeur passa pour recevoir les inspirations du prince Napoléon, particulièrement en matière de politique étrangère. En février 1862, l'*Opinion nationale* s'attira un avertissement pour un article intitulé *Discours de M. Victor Hugo*, et « contenant, disait l'arrêt ministériel, à propos des affaires de Naples, un appel violent et général aux passions révolutionnaires. » En 1863, lors des élections au Corps législatif, la candidature indépendante de M. Guérout se trouva imposée, par l'importance de son journal, au parti démocratique qui la voyait d'un mauvais œil. Porté candidat de l'opposition dans la 6^e circonscription de la Seine, il triompha, au second tour, le 15 juin, avec 17,492 voix (29,220 votants, 40,915 inscrits), contre 11,018 voix à M. Fouché-Lepelletier, candidat officiel. Il vota généralement avec la minorité de l'Assemblée et prit plusieurs fois la parole, notamment sur les affaires de Pologne, sur l'enseignement primaire, sur la liberté de la presse, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre le pouvoir temporel du pape, contre diverses augmentations de budget, contre la conduite de l'expédition du Mexique, etc. Toutefois, son opposition au gouvernement impérial n'était nullement systématique, et il n'hésita pas notamment à appuyer et à justifier la politique suivie par le ministère à l'égard de l'Allemagne. Très favorable à la Prusse lors de la guerre qui éclata entre cette puissance et l'Autriche (1866), il n'entrevit pas les conséquences que devait avoir pour nous la bataille de Sadowa, et se déclara partisan de l'unité de l'Allemagne, avec une telle chaleur qu'il s'exposa, de la part d'un député de la droite, M. de Kervéguen (18 décembre 1867), aux accusations les plus graves. M. de Kervéguen reprocha en pleine tribune à cinq grands journaux libéraux de Paris, et notamment à celui de M. Guérout, d'avoir reçu de l'argent de la Prusse pour soutenir la politique de M. de Bismarck. M. Guérout protesta énergiquement et provoqua devant le Corps législatif une enquête parlementaire et la constitution d'un tribunal d'honneur, qui justifia les députés mis en cause. Aux élections du 24 mai 1869, M. Guérout se représenta dans la 6^e circonscription de Paris; mais il n'obtint que 4,851 voix contre 12,470 données à M. Cochin, conservateur orléaniste, et 12,916 à Jules Ferry, de l'opposition radicale, en faveur duquel il se désista au second tour. Après cet échec, le rédacteur en chef de l'*Opinion nationale* continua ses campagnes en faveur de quelques-unes des réformes demandées par l'opinion publique; puis il accepta « l'Empire libé-

ral », soutint M. Emile Ollivier au pouvoir, et se déclara pour le plébiscite. Après le 4 septembre, M. Ad. Guérout revint à la République conservatrice, rendit au prince Napoléon l'argent que celui-ci lui avait prêté pour fonder l'*Opinion nationale*, et provoqua, après le 18 mars 1871, la manifestation des journaux qui invitèrent la bourgeoisie parisienne à ne pas prendre part aux élections pour la Commune. Il mourut à Vichy, en 1872. En dehors de la polémique journalière, où M. Guérout apportait de rares qualités de clarté et de précision, il a publié : *Lettres sur l'Espagne* (1838); une brochure *Sur les colonies françaises et sur le sucre de betterave* (1842); *la Liberté et les affaires* (1861); *des Etudes de politique et de philosophie religieuse* (1863); *la Politique de la Prusse* (1866); *Discours prononcés au Corps législatif* (1869); *la République en France* (1871).

GUÉROUST. — Voy. BOISCLAIREAU (CONTRE DE).

GUERRIN (JEAN-CHARLES-MARIE-VICTOR), député de 1846 à 1848 et représentant en 1848, né à Vesoul (Haute-Saône) le 16 août 1806, avocat dans sa ville natale, fit de l'opposition au gouvernement de Louis-Philippe. Le 1^{er} août 1846, le 1^{er} collège de la Haute-Saône ayant à pourvoir au remplacement de M. Genoux, décédé, nomma M. Guerrin avec 163 voix 257 votants, 283 inscrits). Il siégea parmi les modérés, vota contre l'ordre du jour des satisfaits, réclama la réforme électorale, et assista au banquet réformiste de Dijon (1847). Aussi, le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 9, par 41,697 voix. Membre du comité de la justice, il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres. Non réélu à la Législative, il se fixa comme avocat à Vesoul.

GUESDON (FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né en 1765, mort à Mortain (Manche) le 12 septembre 1807, président de l'administration municipale de Mortain, fut élu député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents, le 25 germinal an VI. La validation de son élection fut assez laborieuse; il fut cependant admis et prit part à quelques discussions, notamment sur le lieu de célébration des mariages (6 thermidor an VI) et sur les abus qui grèvent le Trésor (19 thermidor). Accusé de royalisme, ainsi que son collègue Marquitz, il fut vivement attaqué dans une brochure intitulée : *Convention entre M. Pitt et les députés Guesdon et Marquitz*. Le 23 thermidor an VII, il demanda la mise en accusation des ex-Directeurs, et, hostile au coup d'Etat de brumaire, fut exclu, le surlendemain (20 brumaire an VIII), de la représentation nationale.

GUESPIN (JEAN-FRANÇOIS), député en 1789, né à Tours (Indre-et-Loire) le 17 janvier 1745, mort à Tours le 5 septembre 1821, était curé de la paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, près Tours. Le 27 mars 1789, il fut élu par le bail-

liage de Touraine député du clergé aux Etats-Généraux. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

GUESTIER (PIERRE-FRANÇOIS), député de 1831 à 1842 et pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 16 mars 1793, mort à Bordeaux le 16 mars 1874, d'une famille d'origine bretonne et protestante, était « fils de Daniel Guestier, négociant, et de Marie-Elisabeth Lys, son épouse ». Son père, riche négociant en vins, fut un des initiateurs de la navigation à vapeur sur la Garonne, un des fondateurs de la Banque de Bordeaux, aujourd'hui succursale de la Banque de France, président du tribunal de commerce, etc. Pierre-François acheva son éducation en Angleterre, entra dans la maison de commerce de son père, puis s'occupa activement d'agriculture dans ses propriétés du Médoc, et se présenta à la députation, le 23 juin 1830, dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Gironde (Bordeaux), où il échoua avec 335 voix contre 860 à l'élu, M. Bose. Rallié à la monarchie de juillet, il devint adjoint de Bordeaux, conseiller général, et, pendant un voyage qu'il fit en Irlande, fut élu député, le 21 juin 1834, dans le 7^e collège du même département (Lesparre), par 75 voix (101 votants, 13 inscrits), contre 13 à M. Delignac. Réélu, le 4 novembre 1837, par 94 voix (128 votants, 159 inscrits), et, le 2 mars 1839, par 98 voix (125 votants, 161 inscrits), il fut nommé pair de France le 4 mai 1845. M. Guestier avait fidèlement soutenu à la Chambre la politique ministérielle; il la défendit encore à la Chambre haute jusqu'à la révolution de 1848. Il entra alors dans la vie privée, et mourut à 81 ans, sans s'être rallié à aucun des régimes politiques qui suivirent.

GUESWILLER (PHILIPPE-ANTOINE), sénateur du second Empire, né à Paris le 10 mars 1791, mort à Paris le 5 novembre 1865, passa par l'Ecole militaire de Fontainebleau, en sortit en 1810, se battit trois ans en Espagne, se distingua aux Arapiles et fit partie en 1813 de la grande armée. Blessé à Leipzig, il passa, en 1822, chef de bataillon au 38^e de ligne; colonel en 1836, et à la tête du 23^e de ligne, il fit campagne en Algérie où il gagna le grade de maréchal-de-camp (1849). Le gouvernement de Louis-Philippe le plaça à la tête de la subdivision militaire du Loir-et-Cher. Après la révolution de février, il commanda une brigade à l'armée des Alpes, et fut promu général de division (juin 1848). Partisan de L.-N. Bonaparte, il fut placé par lui à la tête des divisions militaires de Besançon, puis de Nantes, et fut compris dans une des premières promotions de sénateurs qui suivirent le rétablissement de l'Empire (31 décembre 1852). Il se montra, à la Chambre haute, le zélé serviteur du régime nouveau. Grand-officier de la Légion d'honneur (18 août 1849).

GUEYDON (LOUIS-HENRI, COMTE DE), député de 1885 à 1886, né à Granville (Manche) le 22 novembre 1809, mort à Karben (Finistère) le 1^{er} décembre 1886, d'une famille noble d'origine italienne, entra à l'école navale d'Angoulême en 1825, et en sortit le premier en 1827. Enseigne de vaisseau le 31 décembre 1830, il faillit périr, le 13 juin 1832, en portant secours à un côtier qui sombrait. Lieutenant de vaisseau le 1^{er} janvier 1835, pendant le blocus de Portendick, officier de manœuvre du commandant Quesnel, sur le *Jupiter*, avec lequel, en juillet 1834, il fut envoyé devant

Tunis, lors de la première expédition de Constantine, il prit part, en 1838, au blocus de la côte mexicaine et se distingua, le 5 décembre de la même année, à l'assaut de la Vera-Cruz. Capitaine de corvette le 16 mars 1840, commandant en second du *Montebello*, vaisseau amiral de l'escadre de la Méditerranée, chevalier de la Légion d'honneur en 1842, il créa les rôles d'équipage, passa capitaine de vaisseau en 1847, membre du conseil des travaux de la marine, commanda le *Henri IV* (1850), fut envoyé dans les eaux du Tage en 1851, et sur la côte du Maroc pour bombarder Salé, entra de nouveau en 1852 au conseil des travaux de la marine, fut gouverneur de la Martinique de mai 1853 à août 1856, contre-amiral le 2 décembre 1855, commanda pendant deux ans la station des Antilles, et régla en 1858 un différend avec le Venezuela. Préfet maritime de Lorient en novembre, vice-amiral le 4 mars 1861, préfet à Brest le 1^{er} octobre suivant, il dirigea l'escadre d'évolutions (1866-1867), fut président du comité consultatif des colonies (1868-1870), président du conseil d'amirauté (2 mars 1870), et fut appelé, au mois de septembre, à la tête de la croisière sur les côtes allemandes. Grand-croix de la Légion d'honneur (28 janvier 1871), il fut promu, le 20 avril, gouverneur général de l'Algérie, en pleine insurrection arabe; il y rétablit l'ordre, réorganisa les finances, et fit adopter le projet qui a placé la propriété arabe sous le régime du droit commun. Mis en disponibilité au mois de juin 1873, il se présenta, le 7 juin 1885, comme candidat conservateur aux élections sénatoriales dans le département de la Manche, et échoua avec 471 voix sur 1.232 votants; mais, porté sur la liste conservatrice aux élections législatives, il fut élu député de la Manche, le 4 octobre 1885, le 3^e sur 8, par 54,997 voix sur 109,795 votants et 139,724 inscrits. Il vota avec la droite royaliste, et mourut au cours de la législature. On a de lui: *la Vérité sur la marine* (1849); *Organisation du personnel à bord* (1852); *Tactique navale* (1867).

GUEZNO DE BOTSEY (MATHIEU-CLAUDE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Audierne (Finistère) le 17 février 1763, mort à Audierne le 6 juillet 1830, appartenait à une famille de noblesse de robe, originaire de Normandie, et qui était venue se fixer aux environs de Carhaix au commencement du xvii^e siècle. Son aïeul, qui portait les mêmes prénoms que lui, signa à l'acte de naissance de la Tour d'Auvergne dont il était le parent et très proche allié. Mathieu-Claude, d'une branche peu fortunée de cette famille, perdit son père de bonne heure, fut négociant à Audierne, et dut aux sympathies qu'il manifesta pour les idées nouvelles d'être délégué, en 1789, par sa paroisse, à l'assemblée de la sénéchaussée de Quimper pour l'élection des députés aux Etats-Généraux. Nommé en 1790 membre de l'administration du département du Finistère, il fut chargé de la partie des finances, et parvint à faire rentrer dans les caisses du Trésor des sommes qu'on n'avait pu encore recouvrer. Le 7 septembre 1792, le département du Finistère l'élut membre de la Convention, le 3^e sur 8, par 372 voix sur 453 votants. Il suivit à la Montagne ses collègues du Finistère, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal: « Citoyens, je ne viens pas sans effroi concourir au jugement d'un roi conspirateur et prononcer ainsi sur le sort d'une patrie qui m'est plus chère que mon existence; mais quel-

que graves que soient les inconvénients d'un pareil jugement, je ne puis me refuser d'obéir au cri impérieux de ma conscience, ni prendre sur moi de composer avec la justice. Je vote donc pour la mort de Louis : et en prononçant ce vœu terrible, je renouvelle dans le sein des représentants de la nation le serment de ne jamais exister sous un nouveau tyran, et de ne vivre désormais que pour combattre celui qui voudrait succéder au tyran que je condamne. » Envoyé en mission dans la Charente-Inférieure avec Topsent, en mars 1794, il fut aisément dominé par son collègue, s'occupa surtout des choses de la marine, et fit établir des cales de construction qui permirent de fournir à l'Etat les vaisseaux que l'amiral Ganteaume conduisit plus tard à Saint-Domingue. De retour à la Convention, il donna (7 brumaire an III) son opinion sur le mode de juger les dénonciations contre les députés. « Plus un représentant du peuple, dit-il, a la confiance de ses concitoyens, plus il désire la conserver. Il ne faut pas le placer dans une circonstance différente de celle de tous les autres citoyens. Je demande que l'on détermine un délai, celui de six mois, après lequel les comités ne pourront pas refuser de donner communication à un représentant du peuple de la dénonciation qui avait été faite contre lui, afin qu'il puisse la repousser, afin qu'il ne rentre pas dans ses foyers avec la tache d'une dénonciation à laquelle il n'aurait pas répondu. » Le succès de sa première mission le fit envoyer de nouveau dans l'Ouest au commencement de l'an III, avec son collègue Guerneur. Le 24 nivôse, il prit avec ce dernier un arrêté qui marquait le premier pas dans la voie de l'apaisement : « Considérant, y est-il dit, que l'arrestation violente et subite d'un très grand nombre d'ecclésiastiques pour la seule cause de n'avoir pas abdiqué leurs fonctions, est non seulement contraire aux principes de liberté et de justice, mais que cette mesure a encore puissamment concouru au développement des troubles qui désolent les départements où elle a été employée... »

« Arrêtés de regarder comme non avenue les actes et arrêtés qui auraient précédemment ordonné l'arrestation comme suspects des ecclésiastiques.

« Lorient, le 4 nivôse an III. »

Guezno usa de son autorité auprès de Hoche pour faire prévaloir les idées de pacification et s'employa à lui faire accepter le traité de La Mabilais. Sa mission prit fin la veille même de la prise du fort Penhièvre à Quiberon. Elu au Conseil des Cinq-Cents par ses collègues de la Convention, le 4 brumaire an IV, il se tint à l'écart. Très lié avec Carnot, il demanda une pension pour la Tour d'Auvergne, qui, avancé en âge, voulait se retirer. Carnot offrit une retraite de général, que la Tour d'Auvergne refusa. Après la législature, Guezno de Botsey revint à Audierne ; mais frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il dut quitter la France et se réfugier à Bruxelles. Sans fortune, il éprouva toutes les rigueurs de l'exil, et ne rentra qu'en 1830 dans son pays natal, où il reçut le plus sympathique accueil. Ce fut lui qui confia à M. du Châtellier les nombreux documents qu'il avait réunis sur la guerre de Vendée, et qui servirent à l'*Histoire de la révolution en Bretagne*, mais dont une grande partie n'ont pas encore été publiés.

GUFFROY (ARMAND-BENOIT-JOSEPH), membre de la Convention, né à Arras (Pas-de-Calais) en 1740, mort à Paris le 9 février 1801, était

avocat à Arras. En 1787, il fut nommé membre de l'Assemblée provinciale de l'Artois. Après s'être signalé par quelques écrits politiques comme un des plus chauds partisans de la Révolution, il fut élu (1790) juge de paix à Arras, puis président du district, et, le 9 septembre 1792, membre de la Convention pour le département du Pas-de-Calais, le 7^e sur 11, par 458 voix (766 votants). Dès son arrivée à Paris, il entreprit sous ce titre singulier : le *Rougiff*, (anagramme de son nom), ou la *France en cedette*, la rédaction d'un journal révolutionnaire où il soutint la politique de la Montagne; il prétendait alors que pour établir la République en France, il fallait la réduire à cinq millions d'habitants. Il fit paraître aussi, dans le même sentiment, un *Discours sur ce que la nation doit faire du ci-devant roi*. A la Convention il siégea parmi les plus ardents, et appelé à émettre, au 3^e appel nominal, son opinion sur la peine encourue par Louis XVI, il répondit : « La vie de Louis est une longue chaîne de crimes; la nation, la loi me font un devoir de voter pour la mort. » Il parla contre le sursis, combattit ensuite de toutes ses forces le parti de la Gironde et applaudit à sa défaite. Il fit annuler plusieurs actes des administrateurs du Finistère, fut nommé membre du comité de sûreté générale, fit placer le buste de Descartes au Panthéon, et demanda le même honneur pour les cendres de Fénelon (4 octobre 1793); Bazire fit repousser la motion en objectant que Fénelon avait écrit un traité pour prouver que le gouvernement monarchique était le meilleur de tous. Le ton violent de ses polémiques parut peu sincère aux Jacobins : il fut exclu de cette société. Charles dénonça son journal comme « infecté du poison aristocratique », et divers membres l'accusèrent d'entretenir des relations soit avec le marquis de Travanet, soit avec une autre personne précédemment attachée au service du roi. Guffroy se vengea de ces dénonciations en se prononçant violemment contre Robespierre au 9 thermidor; dès lors il s'associa sans réserve aux mesures de réaction, et, membre de la commission chargée d'inventorier les papiers du « tyran », il eut soin, a-t-on dit, d'anéantir certaines pièces de nature à jeter des doutes graves sur sa propre honnêteté. Le 5 août 1794, il accusa Joseph Lebon, son compatriote, qui lui répondit en citant les provocations du *Rougiff*. Le 4 février 1795, il se déclara l'approuvateur de la conduite de Cadroy et de Mariette dans le Midi, et fit sanctionner par la Convention les mesures d'extrême rigueur prises par ces deux représentants au cours de leur mission. Le 27 mars, il reprocha à Duhem de correspondre avec les jacobins détenus à la prison de la Bourbe et de tramer avec eux des complots contre la Convention. Deux jours après, il fit décréter que Billaud-Varennes, Collot et Barrère, prévenus, seraient entendus sur-le-champ par l'Assemblée. Il ne se borna pas à favoriser la réaction par ses discours et ses votes; il la prêcha sans relâche dans ses écrits, et fit tant qu'il souleva bientôt contre lui d'accablantes récriminations. En l'an V, Couchery prouva au Conseil des Cinq-Cents que Guffroy avait fait de fausses dénonciations contre Rougeville d'Arras, dont il était le débiteur, et qu'il avait en outre obtenu l'arrestation du fils. Ces révélations réduisirent Guffroy au silence. Il se retira à Arras, et parvint cependant, à force de sollicitations, à se faire nommer chef-adjoint au ministère de la Justice; il occupait encore cet emploi quand

il mourut (1801). Il a laissé, entre autres écrits : *Censure républicaine*, ou *Lettre de Guffroy aux Français habitants d'Arras*; — *les Secrets de Joseph Lebon et de ses complices*, etc.

GUIBAL (JEAN), député au Corps législatif de l'an X à 1810, né à Castres (Tarn) le 5 novembre 1747, mort à la Rode (Tarn) le 10 octobre 1835, « fils de Jacques Guibal, marchand, et de Anne Veaute, » manufacturier à Castres, fut administrateur de cette ville, puis conseiller général du Tarn et, le 6 germinal an X, fut élu par le Sénat conservateur député de ce département au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1810. Il revint ensuite dans son pays et ne fit pas partie d'autres assemblées.

GUIBAL (PAUL-DAVID-ARMAND), représentant en 1871, né à Castres (Tarn) le 10 février 1811, mort à Castres le 8 novembre 1875, petit-fils du précédent, était propriétaire, agriculteur distingué, inventeur de plusieurs machines agricoles, et sans grands antécédents politiques, quand il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Tarn à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 7, par 53,570 voix (78,006 votants, 112,556 inscrits). Siégeant au centre gauche, il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le retour à Paris, la dissolution, l'amendement Wallon, les lois constitutionnelles, et contre le 24 mai, la démission de Thiers, la prorogation des pouvoirs du Maréchal, la loi des maires et le ministère de Broglie. Une proposition qu'il fit sur le renouvellement partiel de l'Assemblée ne fut pas adoptée. Décoré de la Légion d'honneur comme agriculteur.

GUIBOURG DE LUZINAIS (ERNEST-FRANÇOIS-JAMES), membre du Sénat, né à Angrie (Maine-et-Loire) le 27 juillet 1834, étudia le droit, se fit recevoir docteur et entra dans la magistrature. Président du tribunal civil de Nantes sous l'Empire, il posa sa candidature conservatrice au Sénat dans la Loire-Inférieure, en remplacement de M. de Lavrignais, décédé, fut élu, le 29 août 1886, par 644 voix contre 304 à M. Colombel, et réélu au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, par 658 voix sur 995 votants. M. Guibourg de Luzinais prit place à droite et vota constamment avec les monarchistes de la Chambre haute, notamment contre la nouvelle loi militaire, etc. Il prit part à un certain nombre de discussions importantes, entre autres à celles de la proposition de loi de MM. Allou, Batbie, etc., ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications au régime de la séparation de corps, du projet de loi Batbie sur la nationalité, du projet de loi sur les aliénés, du budget, etc. Il s'est prononcé en dernier lieu : contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

GUICHARD (GUILLAUME-LOUIS-MARIE-CÉSAR), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1807, né à Tonnerre (Yonne) le 13 décembre 1765, mort à Auxerre (Yonne) le 8 juillet 1810, « fils de maître Louis Guichard, conseiller du roi, élu en l'élection de Tonnerre, et de dame Jeanne-Charlotte Léger, sa légitime épouse », servit dans la marine marchande, fut, sous la Révolution, administrateur de l'Yonne, et reçut (24 germinal an VI) de ce département le mandat de député au Conseil des Cinq-Cents; ce mandat lui fut renouvelé le 25 germinal an VII. Guichard approuva le coup d'État de brumaire,

et fut élu par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII) député du même département au nouveau Corps législatif; il y siégea jusqu'en 1807, et termina sa carrière comme receveur général de l'Yonne.

GUICHARD (VICROA), représentant en 1848 et en 1871, député de 1876 à 1884, né à Paris le 18 août 1803, mort à Paris le 11 novembre 1884, fils du précédent, se fit recevoir avocat, puis se retira à Sens dans ses propriétés de famille, où il fit de l'agriculture, et se montra opposé au gouvernement de Louis-Philippe. Candidat de l'opposition à la Chambre des députés, il échoua successivement, le 21 juin 1834, dans le 4^e collège de l'Yonne (Sens), avec 112 voix, contre 139 à l'élu, M. Vuitry; le 9 juillet 1842, dans le même collège, avec 166 voix, contre 213 au député sortant, M. Vuitry; le 1^{er} août 1846, avec 187 voix contre 346 au même, député sortant. Nommé maire de Sens à la révolution de février, il fut élu, le 13 avril 1848, représentant de l'Yonne à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 9, par 85,341 voix, siégea à la gauche démocratique, fit partie du comité des affaires étrangères, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs. Au 15 mai, lorsque la foule envahit l'Assemblée, ce fut lui qui demanda l'assistance de la garde nationale mobile, qui se mit à sa tête et qui parvint à faire évacuer la salle des séances. Le 29 janvier 1849, lorsque le Palais-Bourbon fut investi par les troupes, il demanda en vain avec Charras que ces troupes fussent mises sous les ordres du président de l'Assemblée. Non réélu à la Législative, il échoua encore, le 14 octobre 1849, à une élection partielle dans l'Yonne, avec 4,346 voix contre 21,402 à l'élu, le prince Antoine Bonaparte, et 8,092 à M. Aug. Rivière, et continua à faire une opposition systématique au gouvernement du prince-président. Expulsé au coup d'État du 2 décembre, il parut renoncer un moment à la politique militante, puis il posait sa candidature d'opposition au Corps législatif le 22 juin 1857, dans la 1^{re} circonscription de l'Yonne, et échoua avec 7,370 voix contre 15,085 à l'élu, M. Ad. d'Ornano, 3,129 à M. François Cheslin, et 351 à M. Roussel. Menacé de la transportation l'année suivante, après l'attentat d'Orsini, il se consacra exclusivement à l'exploitation de ses propriétés dans l'Yonne. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de l'Yonne à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 7, par 33,238 voix (61,853 votants, 113,657 inscrits); il prit place à gauche, fut rapporteur de plusieurs commissions, fit voter (12 septembre 1871) la révocation des pensions accordées aux hauts fonctionnaires de l'Empire, se fit inscrire à la réunion du Jeu de paume, préconisa l'impôt sur le revenu, déposa (19 décembre 1873) un amendement au chapitre IV du budget de la guerre portant suppression du traitement de 30,000 francs alloué à un cinquième maréchal de France, après le jugement de Bazaine (rejeté par 306 voix contre 228), et vota pour la paix, l'abrogation des lois d'exil, l'amendement Barthe, le retour à Paris, la dissolution, l'amendement Wallon, les lois constitutionnelles, et contre le 24 mai, la démission de Thiers, la prorogation des

pouvoirs du Maréchal, la loi des maires, le ministère de Broglie. Membre de la commission du budget, rapporteur du budget des cultes (il proposa dans un de ses rapports la suppression du traitement de l'évêque de Nevers), il prit part à la plupart des discussions financières. Réélu député de l'arrondissement de Sens, le 20 février 1876, par 14,193 voix (15,074 votants, 19,335 inscrits), contre 3,207 à M. Raudot, il fut nommé vice-président de la commission du budget, rapporteur de l'élection de M. de Mun, vota contre l'amnistie plénière, contre le cabinet du 16 mai, et fut des 363. Réélu, après la dissolution, le 14 octobre 1877, par 12,162 voix (16,789 votants, 19,436 inscrits), contre 4,458 à M. Provost, il vota contre le ministère Rochebounet et pour le scrutin de liste, de nouveau rapporteur du budget des cultes, et réclama dans son rapport (janvier 1878) l'exécution rigoureuse du Concordat sur la réception des bulles du pape, sur les déplacements des évêques, sur la tenue des conciles provinciaux, sur l'illégalité de l'existence de certaines congrégations, et surtout sur la direction des séminaires remise à des sociétés « dont les statuts étaient secrets et le gouvernement occulte ». Il demandait de transférer les bourses de ceux-ci aux autres séminaires. Ce rapport donna lieu à un vif débat. Le 6 septembre 1880, M. Guichard mit en demeure, par une lettre rendue publique, le président de la gauche républicaine, M. Deves, de convoquer immédiatement le bureau de ce groupe parlementaire, sur les bruits de concessions que M. de Freycinet se proposait de faire « au parti ultramontain dans l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées ». M. Deves lui répondit que cette demande était inconstitutionnelle. Réélu député, le 21 août 1881, par 12,579 voix (13,818 votants, 19,626 inscrits), M. Guichard soutint les divers ministères républicains, et particulièrement le ministère Gambetta, interrogea (4 mai 1882) le garde des sceaux sur la suite donnée à la résolution votée par la Chambre d'intenter une action contre M. Caillaux (*V. ce nom*); le ministre lui répondit que la résolution n'avait pas eu de suite, faute de juridiction compétente pour examiner les faits reprochés à M. Caillaux. M. Guichard transforma sa question en interpellation, et la Chambre adopta un ordre du jour contenant la promesse qu'une loi nouvelle serait appelée à régler cette question de procédure. M. Guichard mourut avant la fin de la législature. On a de lui : *Consultation ni jésuitique, ni rōdale, ni gallicane* (1825); *Manuel du juré* (1827); *la Propriété sous la monarchie* (1851); *la Liberté de penser, fin du pouvoir spirituel* (1869), et des traités sur l'agriculture, sur le code civil, etc.

GUICHARD (JULES), membre du Sénat, fils du précédent, né à Soucy (Yonne) le 10 décembre 1827, propriétaire, fut élu, le 23 août 1885, sénateur de l'Yonne, par 512 voix sur 894 votants, contre 369 à M. Bonnerot, radical, en remplacement de M. Rivière, décédé. Républicain opportuniste, M. Jules Guichard prit place à la gauche modérée du Sénat, et vota pour les crédits du Tonkin, pour les ministères Rouvier et Tirard, pour la nouvelle loi militaire, etc. Il prit part (1886) à la discussion de la proposition de loi de M. Labitte sur la chasse, fut rapporteur (1887) du projet de loi concernant le traité de commerce franco-italien, parla (1888) sur le budget de l'agriculture, etc. En dernier lieu, M. Guichard s'est prononcé : pour le rétablissement du scrutin

d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

GUICHARD. — Voy. LINIÈRE (COMTE DE LA).

GUICHE (DUC DE). — Voy. GRAMONT (DE).

GUIFFREY (GEORGES-MAURICE), sénateur de 1879 à 1887, né à Paris le 16 décembre 1827, mort à Gap (Hautes-Alpes) le 11 septembre 1887, issu d'une famille originaire du Dauphiné, fit ses études aux collèges Bourbon et Charlemagne, et entra en 1849 à l'École normale supérieure. A sa sortie, préférant la carrière du barreau à celle de l'enseignement, il se fit recevoir avocat. D'opinions démocratiques, il combattit l'empire dans les Hautes-Alpes, fut élu conseiller général de ce département, et se présenta aux élections de 1869 pour le Corps législatif, comme candidat indépendant; sa lutte contre M. Clément Duvernois, candidat officiel, qui l'emporta, fut des plus vives. Il ne s'occupait plus que de travaux littéraires, lorsqu'il fut élu, le 9 novembre 1879, sénateur républicain des Hautes-Alpes, en remplacement de M. de Ventavon, décédé, par 140 voix sur 221 votants, contre 94 à M. Bontoux, monarchiste. M. Guiffrey prit place à la gauche du Sénat, parla ou plutôt lut un discours en faveur des lois Ferry sur l'enseignement, vota pour l'article 7, pour l'application des lois aux congrégations non autorisées, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, appuya la politique opportuniste, se prononça pour la réforme du personnel judiciaire, pour le divorce, pour les crédits du Tonkin, pour l'expulsion des princes, etc., et mourut à Gap en 1887. Littérateur et érudit, M. Guiffrey a traduit la *Foire aux vanités* de Thackeray, a donné, en collaboration avec M. Ed. Laboulaye, un recueil de documents sur la *Propriété littéraire au XVIII^e siècle*, a publié d'intéressantes études sur le XVII^e siècle, et s'est spécialement adonné à la préparation d'une vaste et luxueuse édition de *Clément Marot*, avec variantes, lexique, reproduction de gravures du temps, etc.

GUIGNARD. — Voy. SAINT-PRIEST (DE).

GUIGUES (LUCIEN), représentant en 1848, né à Callas (Var) le 14 mai 1807, avocat à Aix, fit de l'opposition au gouvernement de Charles X et protesta publiquement contre les Ordonnances. Membre de la Société « Aide-toi, le Ciel t'aidera », et de la « Société des Droits de l'homme », ami de Garnier-Pagès aîné, il ne se rallia point à la politique de Louis-Philippe, et, prévoyant que la réaction finirait par l'emporter, il refusa une place de substitut qu'on lui proposait en 1830. Chef du parti démocratique dans le Midi, il fut en butte aux tracasseries de l'administration, subit une première visite domiciliaire en juin 1832, et fut impliqué dans le procès d'avril. En 1839, il fonda à Aix l'*Ère Nouvelle*, où il défendit les idées démocratiques. Après la révolution de 1848, il fut nommé commissaire du gouvernement provisoire dans le Var, puis fut élu représentant de ce département (23 avril 1848) à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 9, par 36,019 voix (87,328 votants, 96,216 inscrits); il prit place au centre gauche, fit partie du comité de l'intérieur, et vota contre les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, pour la sanction de la

Constitution par le peuple, pour l'expédition de Rome. Après la session, il rentra dans la vie privée.

GUIGUES DE CHAMPVANS (JEAN-CHRYSOGOME), représentant du peuple en 1848, né à Champvans (Jura) le 21 décembre 1813, fit ses études à Paris, où il devint, sur la recommandation de Lamartine, secrétaire du maréchal Soult, donna sa démission quand son protecteur passa à l'opposition libérale, et prit, à Mâcon, la direction du journal de Lamartine, le *Bien public*. En 1848, l'influence de Lamartine le fit nommer commissaire du gouvernement provisoire à Bourg; mais, ayant ménagé toutes les opinions, il fut accusé de faiblesse et remplacé par M. Petetin. Quand celui-ci eut transporté l'administration départementale à Nantua, M. Guigues profita de l'impopularité que cette mesure valut à son successeur, et fut élu (23 avril 1848) représentant de l'Ain à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 9, par 40,863 voix; il siégea à droite, fit partie du comité des affaires étrangères, vota pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres, et soutint momentanément la politique de l'Elysée. Il ne fut pas réélu à la Législative, rentra dans la vie privée, et n'en sortit qu'au 28 septembre 1871, date à laquelle il fut nommé préfet du Gard. Mais, en lutte avec la majorité républicaine du conseil général et ayant pris contre la presse démocratique des mesures rigoureuses et suspendu nombre de maires et d'adjoints, il fut révoqué par le ministre Ricard (25 mars 1876), qui le nomma peu après inspecteur des enfants assistés de la Seine.

GUIGUES-MORETON. — Voy. CHABRILLAN (MARQUIS DE).

GUILBERT (GUILLAUME-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Lo (Manche) le 18 juin 1763, mort à une date inconnue, « fils de Joseph Guilbert et de Anne Elie, » fut juré-priseur, secrétaire du district d'Evreux, et, le 25 germinal an VII, entra au Conseil des Cinq-Cents, comme député de l'Eure. Après le coup d'Etat de brumaire, qui l'avait compté parmi ses partisans, Guilbert fut nommé (9 germinal an VIII) sous-préfet des Andelys.

GUILBERT-ESTEVEZ (AUGUSTIN-LOUIS-CONSTANT), député de 1847 à 1848, né à la Bassée (Nord) le 22 octobre 1795, mort à Orchies (Nord) le 14 janvier 1866, avocat, épousa, le 29 novembre 1820, Mlle Estevez, d'Orchies, où il se fixa. Adversaire de la Restauration, il fut nommé, après la révolution de 1830, le 9 août, commandant de la garde nationale d'Orchies, et maintenu dans ces fonctions, le 15 octobre suivant, par les suffrages de ses concitoyens. Succèsivement juge de paix du canton d'Orchies (15 novembre 1830), chevalier de la Légion d'honneur (1833), chevalier de l'ordre de Léopold et conseiller de préfecture du Nord (3 août 1844), il fut élu (17 avril 1847) député par le 5^e collège électoral du Nord (Marchiennes) avec 180 voix sur 181 votants et 232 inscrits, et soutint le gouvernement de Louis-Philippe. A la révolution de février, il donna sa démission des fonctions publiques qu'il exer-

çait. Candidat conservateur au conseil général, il fut élu, au mois de septembre 1848, et renommé maire d'Orchies le 21 juin 1852. C'est à lui que cette ville doit l'éclairage au gaz. Membre de l'administration des hospices, de 1837 à 1864, il s'efforçait d'obtenir un chemin de fer direct entre Lille et Valenciennes, quand il succomba.

GUILGOT (PIERRE-CHARLES), représentant du peuple en 1830, né à Epinal (Vosges) le 3 novembre 1803, mort à Epinal le 28 décembre 1867, était rentier dans cette ville, lorsque ses opinions démocratiques le firent désigner comme candidat du parti républicain des Vosges à l'Assemblée législative, en remplacement de M. Perrean, décédé. M. Guilgot fut élu, le 24 mars 1830, représentant du peuple, par 33,544 voix (62,134 votants, 114,099 inscrits), contre 26,720 voix au général Raoul. Il siégea à gauche, vota avec la minorité contre les lois répressives proposées par le gouvernement, combattit la politique de l'Elysée, et protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1831, qui mit fin à sa carrière politique.

GUILHAUD. — Voy. LAVERGNE (DE).

GUILHAUD DE LETANCHE (JEAN-FRANÇOIS), député en 1791, né à Saint-Laurent (Charente) le 13 avril 1760, mort à Poitiers (Vienne) le 10 mars 1845, était, sous l'ancien régime, avocat à Poitiers. Le 2 septembre 1791, il fut élu député de la Vienne à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, « à la pluralité des voix » sur 279 votants. Il s'y fit peu remarquer, devint conseiller municipal de Poitiers, et conseiller d'arrondissement de la Vienne, et, le 24 floréal an VIII, fut nommé juge au tribunal civil de Châtellerault.

GUILHEM (JEAN-PIERRE-OLIVIER), représentant aux Cent-Jours, député de 1818 à 1824 et de 1827 à 1830, né à Brest (Finistère) le 10 mars 1765, mort à Brest le 25 novembre 1830, fils de Jean Guilhem, négociant, et de Louise Daniel, fut nommé, le 28 mai 1785, avec dispense d'âge, conseiller du roi, contrôleur-vérificateur et trésorier-receveur des deniers d'octroi et autres revenus de la ville de Brest. En 1789, il entra au conseil général de la commune, fit partie de la commission de nomination des premiers officiers de la garde nationale, et fut délégué (11 octobre) à Lannion, Morlaix, etc., pour acheter des grains. Cette mission ne fut pas sans périls, notamment à Lannion (18 octobre); à Brest même, on le traita d'accapareur, mais le conseil de la commune prit sa défense et fit même publier sur sa mission un mémoire justificatif. Nommé, en 1793, officier municipal par les représentants en mission, il refusa ce poste, facilita l'évasion des Girondins qui étaient venus se réfugier dans les environs de Brest, accepta, sous le gouvernement consulaire, les fonctions d'adjoint au maire (17 thermidor an VIII), donna sa démission en l'an X, et rentra au conseil municipal en 1808. Négociant armateur, membre et président du tribunal de commerce de Brest, il fut choisi, le 22 mai 1814, par ses collègues du conseil municipal pour porter une adresse de félicitations à Louis XVIII. Le 17 mai 1815, le collège de département du Finistère l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours par 60 voix sur 86 votants. Il se fit peu remarquer dans cette courte législature, et il rentra au parlement le 26 octobre 1818, élu encore par le collège de département, député du Finistère, avec 420 voix sur 745 votants et

947 inscrits. Il donna alors sa démission de conseiller municipal, et le maire lui en exprima tous ses regrets en constatant que ses rapports sur les comptes et les budgets de la ville resteraient comme des modèles. Les élections de 1824 à la Chambre septennale ne lui furent pas favorables; mais aux élections générales du 17 novembre 1827, le gouvernement ayant fait échouer sa candidature dans le Finistère, il obtint dans le 1^{er} arrondissement électoral de Maine-et-Loire (Angers) un nouveau mandat législatif, par 310 voix sur 491 votants et 533 inscrits, contre 145 voix à M. d'Andigné de Mayneuf, et 23 à M. Brillet de Villemorge. Dans ces deux législatures il siégea au centre gauche, dans l'opposition modérée, parla en faveur des officiers de marine presque réduits à la misère par les événements de 1815, sur les douanes, sur le budget, vota constamment contre les lois restrictives des libertés octroyées par la Charte, et se prononça pour l'adresse des 221. Réélu à Angers, aux élections du 12 juillet 1830, par 372 voix sur 525 votants et 606 inscrits, contre 141 voix à M. Méry de Contades, adjoint au maire d'Angers, il fit une chute qui ne lui permit pas de siéger à la Chambre nouvelle, adhéra à la révolution de juillet, envoya par écrit son serment au gouvernement de Louis-Philippe, et mourut deux mois après.

GUILHEM (LOUIS-PAUL-ACHILLE), député de 1839 à 1842, né à Brest (Finistère) le 16 février 1808, fut élu député (2 mars 1839) du 6^e collège électoral du Finistère, par 98 voix (109 votants, 166 inscrits); ministériel, il vota pour la loi de dotation, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités. Il échoua, dans le même collège, au renouvellement du 1^{er} août 1846, avec 75 voix contre 82 à l'elu, M. Drouillard, et rentra dans la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur.

GUILHEM DE CLERMONT-LODÈVE (CHARLES-FRANÇOIS, MARQUIS DE), député en 1789, né à Avignon (Vaucluse) le 4 février 1749, mort en émigration à une date inconnue, « fils d'Ignace-François de Guilhem et de Thérèse de Sabathier de l'Armillière, » ancien officier de cavalerie, démissionnaire avant la Révolution, fut élu, le 6 mai 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la ville d'Arles. Il prit la parole à propos de la déclaration des droits, vota l'emprunt par acclamation, demanda la responsabilité des agents publics, et appuya la motion de déclarer la religion catholique, religion nationale. Le 11 mars 1790, il proposa le renvoi de l'affaire de Marseille à la sénéchaussée d'Aix, réclama la liberté des Avignonnais retenus à Orange et obtint leur relaxation. Il émigra à la fin de 1792, et mourut à l'étranger.

GUILHERMY (JEAN-FRANÇOIS-CÉSAR, BARON DE), député en 1789, né à Castelnaudary (Aude) le 18 janvier 1761, mort à Paris le 11 mai 1829, d'une ancienne famille de robe, était conseiller au présidial de Castelnaudary, lieutenant particulier en 1783 et procureur du roi en 1784. Il fut élu, le 26 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux pour la sénéchaussée de Castelnaudary. Très zélé défenseur de la monarchie, il ne témoigna aucune sympathie aux idées nouvelles. Le 21 octobre 1790, il s'opposa à l'adoption du drapeau tricolore et à sa substitution au drapeau blanc, et, sur la proposi-

tion de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, fut condamné aux arrêts pendant trois jours pour avoir traité Mirabeau aimé de scélérat; il signa la protestation de la droite, des 12 et 15 septembre 1791, et vota pour que l'on rendit compte à la nation de l'état des finances. Dès le début de la Législative, il émigra en Allemagne et, à Mittau, assista, en qualité de témoin, au mariage du duc d'Angoulême, le 10 juin 1799. Après la dispersion des émigrés en 1803, il passa en Angleterre, où il intrigua, en compagnie du comte d'Escars et de la Puisaye, contre le gouvernement de l'empereur. Rentré en France en 1814, il fut nommé par Louis XVIII, le 13 juin, maître des requêtes au conseil d'Etat, puis intendant de la Guadeloupe, où il arriva le 20 janvier 1815. Ses embarras commencèrent par des discussions avec l'amiral Linois et se compliquèrent à la nouvelle du retour de l'île d'Elbe. Il chercha à organiser la résistance des royalistes et n'hésita pas à demander dans ce but l'assistance de l'amiral Leith qui commandait la croisière britannique. Chassé de la Guadeloupe par le colonel Berger, il ne put y revenir que lorsque les Anglais s'en furent emparés, et n'y resta que grâce à leur protection. Rappelé en France au mois de mai 1816, il fut créé baron le 16 juillet 1819, nommé en 1821 conseiller maître à la cour des Comptes, puis président à cette cour, commandeur de la Légion d'honneur et membre de la commission d'indemnité des émigrés. M. de Guilhermy, qui s'occupait d'archéologie, a publié une *Monographie de l'église royale de Saint-Denis*, un *Mémoire sur les antiquités de Montmartre* et divers articles dans les *Annales archéologiques*.

GUILHOU (GUILLAUME-JEAN-FRANÇOIS), député en 1791, né à Luzech (Lot) en 1740, mort à Saint-Vincent-de-Rive-d'Ott (Lot) le 19 mai 1833, homme de loi dans cette localité, fut élu le 2 septembre 1791, le 9^e sur 10, par 304 voix (447 votants), député du Lot à l'Assemblée législative. Son nom n'est pas mentionné au *Moniteur*.

GUILLARD (JÉRÔME), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 19 septembre 1763, mort à Chartres le 19 mars 1808, « fils de François Guillard, secrétaire de la chambre ecclésiastique du diocèse de Chartres, et de Marie-Aimée Brissard, » exerça, sous la Révolution, les fonctions d'accusateur public, et, après le coup d'Etat de brumaire, celles de commissaire du gouvernement (24 germinal an VIII) près le tribunal criminel d'Eure-et-Loir. Le 25 germinal an VI, il avait été élu député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Il y combattit l'impôt sur le sel, et défendit le projet sur l'emprunt forcé de cent millions. Membre de la Légion d'honneur, du 25 prairial an XII.

GUILLAUME (LOUIS-MARIE), député en 1789, né à Paris le 22 janvier 1750, mort à Paris le 13 septembre 1794, avocat, fut élu député du tiers aux États-Généraux, le 3 mai 1789, par la prévôté et vicomté de Paris. Il prit fréquemment la parole et se signala d'abord par ses idées relativement avancées. Il demanda que les ordres du roi fussent contresignés par un ministre, que les curés fussent réduits à la portion congrue, que le bailliage de Péronne retirât ses pouvoirs à l'abbé Maury. Nommé secrétaire de l'Assemblée en mars 1790, il vota la suppression des juridictions prévôtales, proposa un amen-